

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 19 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marion BARNARIE, Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET –

Excusé(e)s : -

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 15 juillet 2024

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N°2024-022

OBJET : PARTICIPATION SCOLAIRE DES COMMUNES POUR LES ENFANTS NON RESIDENTS ANNEE 2023/2024 –

Le montant de la participation scolaire à l'école primaire de Saint Nazaire le Désert, par enfant non résident été fixé à 990 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal décide de fixer la participation des communes à 1000 € pour l'année scolaire 2023/2024 par enfant non résident.

Les communes concernées sont :

- PENNES LE SEC : enfant Elios TARDY
- PRADELLE : enfants Lilly LOIRE MOUTON, Nino DE SANTIS, Mila DE SANTIS.
- VOLVENT : enfant Nathan CHANCEL.
- AUCELON : enfants Elyah LEFEBVRE, Ilyam LEFEBVRE.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Abstentions	0

Le Maire,

Daniel FERNANDEZ

